

2. COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2010

Membres présents : M. Marc **TOURNABIEN**, maire.

Mme Evelyne **LESIEUR**, M. Marc **RAVIER**, M. Marcel **BOCHET**, M. Jean-François **THIAFFEY**,
Mme Josiane **CHOMAZ**, adjoints.

M. Yves **BOIS**, Mme Bernadette **BUFFAZ**, M. Denis **CHARVIN**, Mme Corinne **COLLOMBET**, M.
Didier **DABURON**, M. René **DALLA COSTA**, Mme Danielle **GROS**, M. Franck **LEFEVRE**, Mme
Marie-Josée **TRIBAL**, Mme Martine **VALENZANO**, M. José **VARESANO**, M. Marcel **VIARD**.

Membre absent excusé : Mme Martine **DELANGRE**, (procuration à Mme Evelyne **LESIEUR**).

Secrétaire de séance : M. Didier **DABURON**.

1) Approbation compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 21 septembre 2010

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Approbation délibérations du CCAS réuni le 13 octobre 2010 :

1° La commission examine deux dossiers d'aide sociale concernant deux handicapés pour leur admission en accueil au foyer de vie de Saint-Martin-sur-la-Chambre. La commission émet un avis favorable pour ces deux dossiers.

2° La commission délibère sur les conditions d'octroi des bons de chauffage et propose pour la saison de chauffe 2010/2011 les critères suivants :

1- être domicilié sur la commune,

2- être âgé de 70 ans et plus et avoir des revenus mensuels inférieurs à 950 euros pour une personne seule et 1400 euros pour un couple (l'année de référence fiscale étant l'année N-1),

ou

- percevoir l'allocation adulte handicapé (A.A.H.),

ou

- percevoir des revenus égaux ou inférieurs au RSA Socle (Revenu de Solidarité Active).

La commission délibère sur le montant du bon de chauffage et propose pour la saison de chauffe 2010/2011 le même montant que l'année dernière soit 160 euros.

3° Suite à l'échéance du placement du don « Minoret » (13 000 euros), monsieur le président propose au CCAS de souscrire un nouveau placement. La perceptrice des finances publiques propose un placement rémunéré à 0,67% sur 12 mois. La commission après avoir délibéré, accepte ces conditions et autorise le président à souscrire ce compte à terme. Il est rappelé que les intérêts de ce placement sont destinés aux enfants des écoles de la commune.

4° Avec l'accord de la directrice de l'école élémentaire et suite au placement des 13 000 euros du don MINORET, la commune propose l'achat de 50 exemplaires du fascicule « Bien vivre ensemble » édité par la Maison Prost. Le coût est de 2 euros l'exemplaire soit un total de 100 euros sans les frais de port.

5° Le 10 octobre 2010, 105 personnes ont participé au repas des aînés dans une ambiance très festive (chant, accordéon et danse).

Les délibérations du CCAS sont adoptées à l'unanimité.

3) Permis d'aménager lotissement clos des Vignes II.

Le projet comporte 5 lots à aménager librement par les futurs propriétaires; ce projet de lotissement nécessite la mise en place d'un nouveau transformateur électrique.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le maire à déposer un permis d'aménager pour ce lotissement.

4) Tarifs électricité SOREA

Explication est donnée par monsieur le maire sur les évaluations des rabais octroyés aux habitants de Saint-Julien-Montdenis : environ 11% actuellement. Les évolutions tarifaires de ces dernières années conduisent à un écrasement de la marge réalisée par la SOREA gérant nos réseaux électriques.

Le conseil municipal décide donc d'accepter, à la majorité (vote: pour=14; abstention=4; contre=1) la diminution progressive de ces rabais sur une période de 5 ans, pour arriver à 5% en 2014. Pour 2011 le rabais est fixé à 9,5 % par rapport au tarif EDF.

5) Tarifs eau et assainissement 2011

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le prix de l'eau pour l'année 2010 est de 2,67 euros le m³ (dont 0.32€ de taxes).

Monsieur le maire informe le conseil qu'au 1^{er} janvier 2011 les taxes augmenteront chacune de 0.02€/m³ ce qui portera la redevance pollution de l'eau d'origine domestique à 0.21€/m³ et la redevance modernisation à 0.15€/m³. Monsieur le maire rappelle que le montant des redevances n'est pas fixé par la commune et que ces dernières sont encaissées par la commune puis reversées à l'agence de l'eau. Elles permettent de financer certains travaux sur les réseaux d'eau des collectivités en France.

Monsieur le maire informe le conseil que la consommation d'eau des ménages sur la commune depuis plusieurs années diminue. Monsieur le maire propose une augmentation modérée du prix de l'eau pour 2011 qui permettrait de maintenir un niveau de recettes suffisant pour le financement des travaux de rénovation des réseaux d'eau de la commune.

Le conseil municipal après discussion décide à l'unanimité d'augmenter le prix de l'eau de 0,10 euros le m³ ce qui portera le prix du m³ d'eau à 2.45 euros hors redevances (eau et assainissement) soit 2,81 euros toutes taxes comprises et décide de ne pas augmenter le prix de la location du compteur pour 2011.

6) Indemnité de gardiennage pour l'église.

Monsieur le maire rappelle au conseil que depuis septembre 2010 un prêtre, le père Romanaz, demeure sur la commune dans la partie du presbytère rénovée. Il rappelle aussi que le gardiennage des églises appartenant aux communes est de la responsabilité du maire qui désigne par arrêté un gardien. Dans un souci de simplicité il apparaît opportun que le gardiennage de l'église de Saint-Julien-Montdenis soit confié au père Romanaz.

Monsieur le maire informe que la dépense afférente à cette tâche est à la charge de la commune. Une circulaire ministérielle chaque année indique le taux de revalorisation des indemnités de gardiennage et fixe le plafond indemnitaire. L'indemnité de gardiennage attribuée pour l'année 2010 pour un gardien demeurant dans la localité où se trouve l'église s'élève à 471,87 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et autorise monsieur le maire à nommer le gardien.

7) Demande de subvention CCAS Saint-Jean-de-Maurienne.

Monsieur le maire informe le conseil qu'un courrier a été envoyé par Mme Marie-Paule GRANGE, adjointe au maire de Saint-Jean-de-Maurienne pour solliciter les communes du canton à participer au coût de réhabilitation du foyer logement de Saint-Jean-de-Maurienne. Le conseil municipal ne trouve pas cette demande appropriée, il propose que la compétence de gestion de cette structure soit transférée à la CCCM (communauté de communes Cœur de Maurienne) qui correspond mieux au bassin de vie des usagers.

8) Echange parcelle commune/Lucien BOIS.

Point reporté au prochain conseil.

9) Indemnité arbres fruitiers madame Giraud.

Suite à des travaux de voirie effectués par la commune, des arbres fruitiers ont été coupés sur une propriété privée sans accord préalable des propriétaires. Il a donc été décidé d'indemniser à hauteur de 100 euros madame Giraud pour réparer le préjudice subit.

10) Création poste adjoint technique principal de 2eme classe.

Suite à la possibilité d'avancement de grade pour l'un des agents, actuellement adjoint technique 1^{ère} classe, il est opportun de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. En effet cet agent exerce déjà les missions dévolues à ce grade.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à partir du 01/12/2010.

11) Modification statuts SDES.

Monsieur le maire présente les propositions de modification des statuts du SDES « Syndicat départemental d'énergie de la Savoie » :

1/changement du nom du syndicat qui deviendrait « syndicat départemental d'énergie de la Savoie » ou le sigle « SDES 73 »,

2/ transfert de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage au SDES pour les travaux d'esthétique sur les réseaux électriques des communes adhérentes. Dans le cadre de la réalisation de travaux coordonnés avec d'autres maîtres d'ouvrages, le SDES déléguera cette maîtrise d'ouvrage sous la forme d'une co-maîtrise d'ouvrage. A l'issue des travaux, les communes transféreront les ouvrages au SDES qui les mettra par une procédure de remise d'ouvrage dans la concession exploitée par ERDF. Monsieur le maire rappelle que les réseaux concernés se situent exclusivement sur Montdenis et qu'ils finissent d'être rénovés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du SDES.

12) Prise participation de SOREA dans SUNALP.

Monsieur le maire informe le conseil que la SOREA a validé le projet de création de la filiale de développement photovoltaïque dénommée SUNALP, pour la gestion de projets de toitures photovoltaïques et de centrales au sol.

La prise de participation de la SOREA dans cette nouvelle entité serait de 660 000 € soit 66% des actions. Monsieur le maire informe le conseil qu'il doit délibérer sur cette prise de participation de la SOREA dans sa filiale « SUNALP ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet.

13) Proposition CCCM pour transport collectif.

Une enquête a été faite par la communauté de communes Cœur de Maurienne sur les transports collectifs pour évaluer les besoins des différentes communes.

L'enquête montre que des besoins existent sur les différentes communes de la CCCM.

Une proposition de desserte régulière entre Saint-Jean-de-Maurienne, Villargondran et Saint-Julien-Montdenis avec deux allers-retours par ½ journée a donc été faite par la CCCM. La commune de Saint-Julien-Montdenis désire s'appuyer prioritairement sur les transports scolaires existant pour ne pas alourdir le coût de ce nouveau service.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

14) Recensement de la population 2011.

Monsieur le maire informe le conseil que le recensement de la population de Saint-Julien-Montdenis est prévu pour le début de l'année 2011. La collecte des données auprès de la population commencera le 20 janvier 2011 et se terminera le 19 février 2011. Monsieur le maire rappelle que le recensement a lieu tous les 5 ans et qu'il permet de collecter des données nécessaires aux calculs des dotations de l'état à la commune. La population sera informée prochainement des modalités du recensement.

La commune doit recruter trois personnes pour cette période. Une rémunération forfaitaire et une prime modulable en fonction de la qualité du travail sera attribuée à chaque agent recenseur.

Le conseil municipal à l'unanimité créer trois postes d'agent recenseur.

15) Contrat Natura 2000 : pelouse steppiques, landes et habitat rocheux des Encombres.

Le renouvellement du contrat forestier Natura 2000 est proposé au conseil pour une durée de cinq ans et pour un montant de 32 890 euros.

Le coût de ce contrat est pris en charge par l'Europe à hauteur de 50% et par l'Etat à hauteur de 50%.

Le renouvellement de ce contrat forestier est approuvé à l'unanimité.

16) Comptes-rendus réunions.

A) La commission communication et animation s'est réunie le 8 novembre 2010 pour travailler sur le dernier bulletin municipal et pour proposer deux soirées théâtre en novembre et décembre.

La cérémonie des vœux aura lieu le 14/01/11 à 20H00.

B) Réunion du SAAEMM le 29 octobre 2010.

Ordre du jour :

-Consultation pour la réalisation d'un schéma intercommunal d'alimentation en eau potable.

Approuvé à l'unanimité.

-Projet de convention du captage de la source des Roches avec périmètre de protection.

Approuvé à l'unanimité.

-Discussion et procuration des travaux d'étanchéité du brise charge de Villaret.

-Divers : signature de la convention pour le stockage des archives du SAAEMM, participation du président à la réunion, remarque sur la faible consommation d'eau en Août.

17) Questions diverses.

Monsieur Franck LEFEVRE nous informe de l'installation de la SOREA dans ses nouveaux locaux à Saint-Julien-Montdenis sur la ZAC du Pré de Pâques pour le 22 Novembre 2010 avec à la clé une trentaine d'emplois sur la commune.

Fin de la séance à 23H10.